

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1884.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1885.**

---

*(Voir les n<sup>os</sup> 3, III, et 12, session de 1884-1885, de la Chambre  
des Représentants, et 4, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. TERCELIN, Président ; LEIRENS, HARDENPONT, GRAUX  
et le Baron BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet du Budget des Dotations pour 1885 remplace le tableau II du projet de la loi du Budget général déposé en février 1884.

Il s'élève à 4,678,675 francs présentant, comparativement au tableau III du Budget de 1884, une diminution de 127,565 francs, qui résulte de la réduction que la questure de la Chambre des Représentants propose sur le crédit de l'article 4 affecté à ses services.

Le rapport de la section centrale à la Chambre mentionne que les comptes de l'enquête scolaire, dont les dépenses se sont élevées à fr. 711,360-09, sont clôturés.

La Chambre des Représentants a adopté le projet, à la date du 12 décembre, à l'unanimité des 79 membres présents.

Aucune observation n'a été soulevée dans le sein de votre Commission, qui a l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du Projet.

*Le Rapporteur,*  
Baron PAUL BETHUNE.

*Le Président,*  
TERCELIN-MONJOT.